



Berdorf, le 29 janvier 2026
(publication jusqu'au 10 mars 2026 inclus)

Avis - Etablissements classés

Conformément aux dispositions de l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par arrêté no. 1/2025/0314/181 du 20 janvier 2026 de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'économie sociale et solidaire

le requérant : **POST Luxembourg**
20, rue de Reims
L-2417 Luxembourg

a été autorisé à exploiter sur le territoire de la commune de Berdorf, sur la propriété inscrite au cadastre de la commune de Berdorf sub. section B de Berdorf no. 1628/0 au lieu-dit « Auf Kasselt »

d'exploiter un site d'installation radioélectriques.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter appel contre les décisions précitées auprès du Tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à dater du jour de l'affichage du présent avis.

Pendant ce délai, le public pourra consulter le texte des décisions à la maison communale - service technique.

Le Secrétaire communal,

Claude OE



Le Bourgmestre,

Joe NILLES

Certificat de publication

Le bourgmestre soussigné de la Commune de Berdorf certifie par la présente que l'avis ci-dessus a été publié en due forme à partir de ce jour.

Berdorf, le 29 janvier 2026.

Le Secrétaire communal,

Claude OE



Le Bourgmestre,

Joe NILLES